

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

## L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

### TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
L'Association nationale des retraités de la SRC

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association nationale des retraités de la SRC (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 18 mai 2022

**Marcil Lavallée**

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

3

	2022	2021
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations des membres	491 403 \$	480 890 \$
Intérêts	15 579	2 215
Autres	6 679	12 999
	<b>513 661</b>	<b>496 104</b>
<b>TRANSFERTS</b>		
Transferts aux régions	146 271	149 823
Paiements aux sections	38 466	27 573
Remboursements pour 85 ans et plus	13 058	17 203
	<b>197 795</b>	<b>194 599</b>
<b>PRODUITS NETS</b>	<b>315 866</b>	<b>301 505</b>
<b>CHARGES</b>		
Honoraires	56 675	54 514
Communications	52 554	48 246
Loyer	22 173	21 604
Traduction	21 773	16 522
Congrès triennal 2021	20 679	-
Réunions et congrès	13 334	-
Télécommunications	10 348	8 880
Assurances	5 149	5 018
Frais de bureau	4 096	4 092
Mobilier et matériel de bureau	1 356	1 469
Frais de voyage	577	130
Honoraires professionnels	6 820	6 820
Intérêts et frais de service	831	823
	<b>216 365</b>	<b>168 118</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>99 501 \$</b>	<b>133 387 \$</b>

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

4

	Non affecté	Affectations internes (note 3)	2022 Total	2021 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	502 450 \$	75 000 \$	577 450 \$	444 063 \$
Excédent des produits sur les charges	99 501	-	99 501	133 387
Virement interfonds (note 3)	30 000	(30 000)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	631 951 \$	45 000 \$	676 951 \$	577 450 \$

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2022

5

	2022	2021
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	180 805 \$	73 473 \$
Frais payés d'avance	20 817	12 874
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	81 065	178 580
	282 687	264 927
<b>PLACEMENTS (note 4)</b>	401 276	330 927
	683 963 \$	595 854 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs	7 012 \$	18 404 \$
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	631 951	502 450
Affectations internes (note 3)	45 000	75 000
	676 951	577 450
	683 963 \$	595 854 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original signé par :

Réjean Labrie, administrateur

Alain Pineau, administrateur

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

6

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	99 501 \$	133 387 \$
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :</b>		
Frais payés d'avance	(7 943)	888
Créditeurs	(11 392)	10 513
	(19 335)	11 401
	80 166	144 788
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de dépôts à terme	(150 000)	(352 978)
Encaissement de dépôts à terme	177 166	135 473
	27 166	(217 505)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	107 332	(72 717)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	73 473	146 190
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	180 805 \$	73 473 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

7

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association nationale des retraités de la SRC (l'Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, qui offre divers services à ses membres. L'Association est exonérée d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Constatation des produits

Les produits de cotisations des membres sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où elles deviennent exigibles, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations des membres reçues qui se rapportent aux années suivantes sont reportées et constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent.

Les autres produits et les produits d'intérêts sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instrument financiers (suite)

#### *Évaluation ultérieure*

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des placements.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## 3. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé le virement de 45 000 \$ (2021 : 25 000 \$) au Fonds grevé d'affectations internes pour le congrès triennal de 2024. Ce montant grevé d'affectations internes ne peut être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé le virement de 75 000 \$ du Fonds grevé d'affectations internes à l'actif net non affecté afin de couvrir les dépenses engagées dans le cadre du congrès triennal 2021.

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

9

### 4. PLACEMENTS

	2022	2021
Dépôts à terme, 0,05 % à 0,66 %, échéant entre août 2022 et novembre 2026	482 341 \$	509 507 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	81 065	178 580
	401 276 \$	330 927 \$

Les encaissements à recevoir au cours des cinq prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2023	81 065 \$
2024	251 276 \$
2025	- \$
2026	- \$
2027	150 000 \$

### 5. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'Association en vertu d'un bail pour la location des locaux échéant en novembre 2025 totalise 77 688 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2023	20 735 \$
2024	21 048 \$
2025	21 439 \$
2026	14 466 \$